

Conseil communal du 4 octobre 2021

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre : X

REFUSÉ

Abstention : /

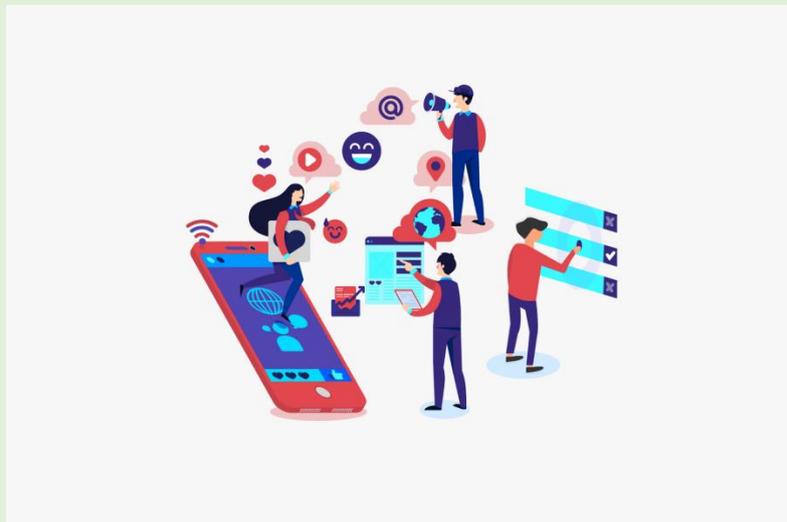
ABSTENTION

Informations.

La tutelle a annulé la délibération du 29/03/2021 par laquelle le Conseil communal avait décidé d'approuver le projet de convention par laquelle la Ville autorisait la SA Prima House (projet de lotissement en prairie humide et en partie marécageuse à GranHan) à intégrer dans son projet d'urbanisation la parcelle cadastrée section C 131/02e et, en cas de délivrance du permis, à réaliser les travaux chez eux, conformément aux plans, et par laquelle la SA Prima House s'engageait à aménager ladite parcelle à titre de charge d'urbanisme si le permis l'y autorise, pour permettre l'accès au lotissement et à la rétrocéder à la Ville.

Ecolo est opposé à ce mauvais projet d'un autre âge, dans un lieu n'offrant aucun service ni transports, loin du centre de vie de la commune, et prévu sur un terrain inapproprié. J'avais voté contre cette délibération, proposant un montage selon moi illégal.

REMARQUE : toutes les taxes sont « revotées » pour y intégrer des modifications à caractère légal nouveau, mais peu d'entre elles changent de montant (sauf taxe sur les déchets des Camps de Mouvements de jeunesse)



/ - Point 5 : Règlement-taxe conteneurs enterrés à Durbuy-vielle-Ville

ABSTENTION

je me suis abstenu, comme lors du vote initial de la taxe, compte tenu du prix trop élevé.

- Pour rappel : à Nieuport, il s'agit de 50€ (50L) et 20€ (20L)...prix attractifs., au lieu de 1€ et 1,5 € à Durbuy.

O - Point 8 : Règlement-taxe sur le secondes résidences

APPROUVÉ

La taxe prévoit une distinction entre les secondes résidences et celles situées dans les parcs résidentiels (max. 60 M2).

Un constat : cette taxe est aveugle selon que la résidence soit modeste, de luxe ou grand luxe.

-Proposition : créer un groupe de travail pour envisager une taxation plus équitable, plus sociale, éventuellement avec un meilleur rendement pour la commune.

Par exemple, axer la taxation selon le revenu cadastral, mesure de base la plus objective. En veillant évidemment à ce que les petits propriétaires ne paient pas plus qu'aujourd'hui.

(Je poursuivrai ma réflexion avec la taxe sur les terrains de campings au point 21).

Réaction du Collège : réflexion jugée intéressante. Analyse à envisager.

Vérifier la marge de manœuvre de la commune, compte tenu de la Circulaire budgétaire de la Wallonie. > J'ai suggéré, si besoin, de solliciter une entrevue avec la Wallonie pour faire évoluer les catégories de taxation.



O - Point 9. Règlement - taxe sur les immeubles bâtis inoccupés

APPROUVÉ

Question : est-ce que l'ancienne champignonnière située sur les hauteurs de Barvaux en fait partie ?

Idem pour l'immeuble « PINGUIN » en Chainrue à Barvaux, fermé depuis trop longtemps en plein centre ville.

Selon moi : OUI.

Vu la durée de ce chancre, cette taxe semble peu efficace.

Or, le but de celle-ci n'est pas de taxer, mais de faire en sorte que ces bâtis soient occupés ou améliorés pour retrouver une fonction.

Une politique plus incitative n'est-elle pas de mise, via l'ADL ?

Réaction du Collège : vérification va être faite pour la champignonnière. Je n'ai pas perçu une volonté de plus de dynamisme...

O - Point 12. Règlement - taxe sur les embarcations de descente de l'Ourthe utilisées dans un but lucratif.

APPROUVÉ

Question : pour être efficace et légale, la taxe doit être équitable.

Quels sont les moyens de contrôle :

- vers les entreprises de location ?
- vers les particuliers ?

J'ai suggéré :

- au minimum, un contrôle ponctuel et aléatoire pendant l'année,
- le faire savoir auprès des sociétés d'exploitation de kayaks.

Réaction du Collège : ils vont envisager d'affecter un étudiant quelques heures pendant l'été à cette fonction.



0 - Point 17. Règlement - taxe sur les spectacles et divertissements

APPROUVÉ

Question : les spectacles du Centre Culturel sont-ils concernés?

Réaction du Collège : le Collège va vérifier.

/ - Point 19. Règlement - taxe sur les établissements bancaires et assimilés.

ABSTENTION

Taxe de 200€ par agence bancaire.

Suggestion : la supprimer dans une démarche incitative. En effet, nous sommes devenus demandeurs de services aux banques. Notre commune connaît une mauvaise répartition des agences et distributeurs, tous situés à Barvaux, et plus aucune à Bomal par exemple.

> Symboliquement je me joins à Fabrice Olivier et m'abstiens pour cette taxe.



0 - Point 21. Règlement - taxe sur les terrains de camping.

APPROUVÉ

Suivant la définition du règlement, le Camping de Grand Bru, qui semble développer un faux village de vacances en créant de spacieux bungalows soit disant « mobiles », paiera 75 € par bungalow de luxe, au lieu de 125 €. A comparer avec ce que paient les secondes résidences (640 €, mais diminué à 525 pour une seconde résidence située dans un parc de résidentiel de w-e), il me semble que notre taxe doit évoluer et s'adapter aux nouveaux produits mis sur le marché.

Proposition : après l'ouverture et la mise en exploitation (légale) du camping, je suggère qu'un groupe de travail « Taxes » se penche sur une réforme de cette taxe, en liaison avec le travail à entamer sur la taxe seconde résidence.

Réaction du Collège : proposition bien accueillie. Même réflexion que pour les taxes de secondes résidences.

0 – Point 23 : déchets ménagers.

APPROUVÉ

Une taxe peut être vertueuse, incitative.

Une diminution est un pari, un encouragement à bien trier.

Si ce tri rencontre le succès espéré, une diminution pourrait sans doute encore être envisagée l'an prochain.

Proposition concernant les poubelles publiques, dont le coût et le ramassage sont à charge de la commune : équiper les poubelles de plusieurs logette pour inciter au tri sélectif.

0 - Point 28. Service Cohésion Social - Maison des jeunes - Engagement d'un animateur (h/f/x) à mi-temps - contractuel D4 à durée indéterminée conditions-approbation

APPROUVÉ

Question : Il me revient que le PCS – Plan de Cohésion Sociale traverse une crise grave. 3/4 du personnel serait en congé de maladie, et une personne a remis sa démission d'un autre poste (dont la point n° 28 pour une décision de remplacement).

Jamais pareille situation n'a existé auparavant, alors qu'un bon rythme d'activité et de travail existait. Comment en est-on arrivé là ? Selon ma perception, le personnel, dont j'avais eu l'honneur d'apprécier le dévouement et la créativité, est de grande qualité ?

Réaction du Collège : réponse a été donnée en huis-clos

CONSEIL COMMUNAL

DURBUY



**MAISON DES JEUNES CRÉÉE
MAISON DE LA LAÏCITÉ SAUVÉE
PLACE CITOYENNE RASÉE
EQUIPE PCS CASSÉE
Y A-T-IL UN LIEN ?**

ERIC JURDANT CONSEILLER COMMUNAL ECOLO



Point 32. POLLEC 2020. Gal Pays de l'Ourthe. Candidature structure supra-communale.

APPROUVÉ

Constat. Ecolo ne peut qu'être favorable.

Mais je déplore

- la limitation de la diminution de CO2 à 40 %, alors que l'Europe et la Belgique ont décidé un taux de 55 %* > je propose une adaptation de la convention;

Remarque non exprimée en Conseil :

1. constat de l'arrêt du suivi et de la mise à jour du Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC), qui devait être assuré suite à la signature par la commune de la Convention des Maires.
2. la lenteur de la mise en place de cette nouvelle campagne POLLEC: nous parlons du climat depuis le début de la mandature communale.
3. Pour rappel, POLLEC est une campagne qui vise à aider les autorités locales wallonnes à mettre en place une Politique énergie climat, dans le cadre de la Convention des Maires.

** »Le gouvernement fédéral a approuvé 8/10/2021 les "ambitions et engagements" de la politique climatique fédérale pour la période 2021-2030. Celle-ci prévoit une trajectoire de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence 1990 »*

Réaction du Collège : pas de réaction.

Point 38. SOFILUX - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021

APPROUVÉ

Proposition : concernant le point de l'OJ consacré à TV Lux

Nous apprécions toutes et tous l'excellent travail télévisuel réalisé par TV Lux. TV Lux est en difficulté structurelle, et nécessite un soutien public pour poursuivre ses missions de service public d'information visuelle.

TV Lux, présidé par un Durbuysien, Pierre Neuville, a fait d'importants efforts pour sortir du rouge.

Si la montant de 2 € / habitant lui est octroyé, il ne correspond pas aux 2,5 € / hab. convenus initialement entre les 4 partis au niveau provincial . En outre, seuls 1,5 € sont garantis statutairement.

J'attire l'attention sur nos représentants communaux à l'AG de SOFILUX, pour qu'ils manifestent leur solidarité avec TV Lux, en proposant par exemple rendre « statutaire » le montant actuellement alloué, assorti d'une indexation, pour éviter un nouveau plongeon lié à l'évolution inexorable des coûts.

Réaction du Collège : un accord pourrait être trouvé entre les 4 partis de la province.

MOTION déposée par ECOLO en soutien à la filière bois (voir le texte « Motion »)

Décision du Conseil : report au prochain Conseil

- la Liste du Bourgmestre voulait d'abord demander à la Wallonie une mise en œuvre homogène.

Ma réponse : il s'agit justement déjà de la mise en œuvre d'un Arrête du Gouvernement wallon à ce sujet.

- la Liste du Bourgmestre se retranche ensuite derrière une demande d'avis du DNF sur la mise en œuvre, et sur la nécessité d'une cohérence entre les trois communes de Marche, Hotton et Durbuy qui collaborent pour une vente en communal

Ma réponse : OK pour l'avis du DNF. Pour les ventes, chaque commune établit déjà librement ses lots (avec l'aide du DNF).

- La liste Commune Passion : affirme n'avoir pas reçu la motion (ce qui est faux : j'en ai la preuve), et elle se rallie à la position de la liste du Bourgmestre

Résultat : ce n'est pas un rejet, mais un report au prochain Conseil. Le Directeur Général est chargé de faire une nouvelle proposition.



Eric Jurdant
Conseiller communal